

Ajournement du 19 décembre 2011

À cet ajournement tenu le dix neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille onze à 18 :30 hres, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy (absent)
Monsieur Johnny Carrier (absent)*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Dates pour les séances du conseil municipal pour l'année 2012

Lundi le 9 janvier

Lundi le 9 juillet

Lundi le 6 février

Lundi le 6 août

Lundi le 5 mars

Lundi le 10 septembre

Lundi le 2 avril

Lundi le 1^{er} octobre

Lundi le 7 mai

Lundi le 5 novembre

Lundi le 4 juin

Lundi le 3 décembre

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3003-12-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation des dates pour les séances du conseil municipal pour l'année 2012.

Site Web de la Municipalité de Scott

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois (3) soumissions pour la création d'un site Web de la Municipalité de Scott;

- 1- POGZ : 4 100 \$ + frais annuels d'hébergement de 230 \$*
- 2- KO Multimédia : 8 950 \$ + frais annuels d'hébergement de 450 \$*
- 3- Team marketing : 18 786,23 \$*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

3004-12-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de POGZ pour la création d'un site Web pour la Municipalité au montant de 4 100 \$ + les frais annuels d'hébergement de 230 \$.

*Avis de
motion 291*

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Scott Mitchell qu'un règlement portant le numéro 291 et ayant pour objet un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2012 et les conditions de leur perception, sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Achat d'un camion pour la voirie municipale

CONSIDÉRANT que la Municipalité est allée en soumission pour l'achat d'un camion neuf 2011 ou 2012 pour la voirie municipale;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions nous sont parvenues;

<i>1- Drouin et Frères Inc.</i>	<i>25 550 \$</i>
<i>2- Beauce Autos</i>	<i>28 700 \$</i>
<i>3- Cliche Autos Inc.</i>	<i>27 487 \$</i>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3005-12-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de Drouin & Frères Inc. étant le plus bas soumissionnaire au montant de 25 550 \$.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Madame Nicole Thibodeau, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rapportant à ce dossier.

Dépôt du règlement numéro 290 (amendement au règlement de zonage numéro 198-2007) concernant l'agrandissement de la zone I 2 à même une partie de la zone RA 6. (102, 10^e Rue).

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté un règlement de zonage numéro 198-2007 en date du 4 février 2008 et qu'elle désire le modifier ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de l'Imprimerie Solisco Inc. afin d'agrandir la zone industrielle I 2 à même le lot numéro 2 898 565 pour l'aménagement de stationnement (pour les bureaux seulement) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

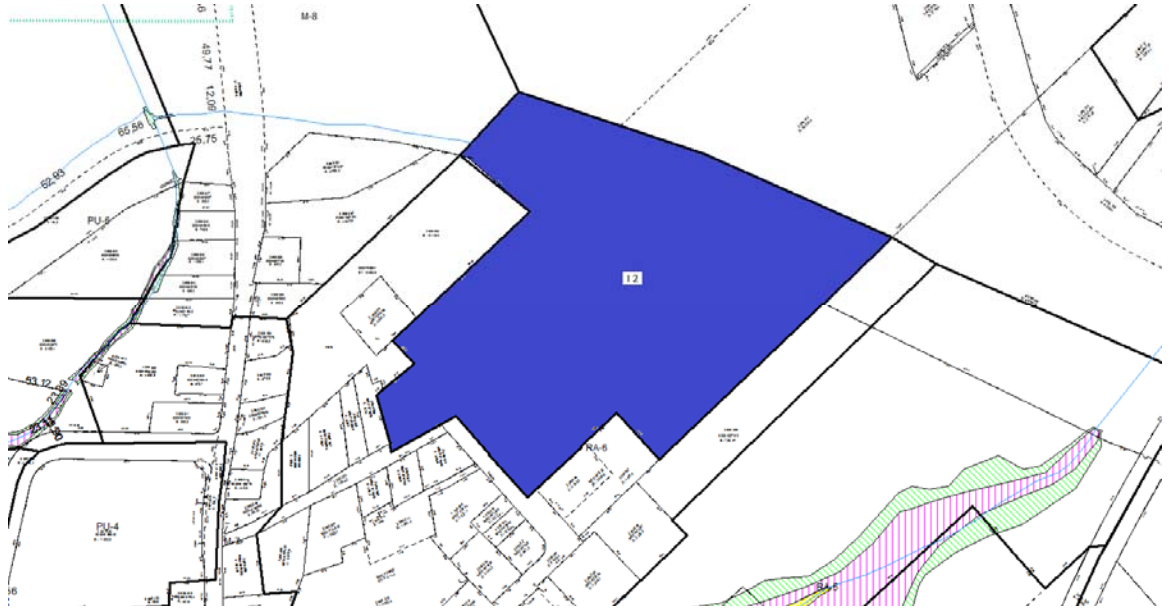
3006-12-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du règlement numéro 290 ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 concernant l'agrandissement de la zone I 2 à même une partie de la zone RA 6. Lot numéro 2 898 565. (102, 10^e Rue).

Article 1 : Modification de la zone RA 6

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 198-2007 est modifié :

En agrandissant la zone I 2 à même une partie de la zone RA 6 tel qu'illustré au plan ci-dessus :



ARTICLE 2 : *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoption du règlement numéro 290, à l'ajournement du 19 décembre 2011.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 18 :50 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier